

## Contrat groupe Responsabilité Civile des sociétés de services TIC

### Sécurisez vos clients et préservez l'équilibre financier de l'entreprise

Toujours plus performants, les systèmes d'information et de communication de vos clients leur permettent de maîtriser leur production, leur gestion commerciale et administrative. Ils s'inscrivent de ce fait au cœur de leur efficacité commerciale et économique.

D'une grande technicité, l'exercice de vos métiers et ceux des adhérents de la FICOME, spécialisés dans les prestations de services des technologies de l'information et de la communication, peut vous exposer à des réclamations financières élevées.

La souscription d'une assurance de responsabilité civile répond à un double objectif : sécuriser vos clients et préserver l'équilibre financier de votre entreprise. C'est pourquoi la FICOME a identifié avec Aon les risques auxquels sont exposés ses adhérents du fait de leur activité, puis a mis en place un programme d'assurance spécifiquement adapté à vos activités.

#### Une solution complète

Le contrat Responsabilité Civile FICOME garantit les conséquences financières des dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers (y compris vos clients), résultant d'une faute, erreur, omission, négligence, inobservation des règles de l'art, inadéquation du matériel au logiciel...

#### Une offre adaptée aux sociétés de services TIC

L'adaptation des garanties aux spécificités du secteur et de votre entreprise se concrétise notamment par :

- un volet optionnel en Responsabilité Civile Décennale ;
- plusieurs options de capitaux et de franchises ;
- une couverture des risques quel que soit le moment ou intervient la réclamation de votre client (avant, pendant ou après la recette - livraison) ;
- la prise en charge des frais de défense particulièrement élevés dans votre secteur d'activité.

#### Exemples de tarifs

Société A	Chiffre d'Affaires annuel de 300 000 €
Prime RC Exploitation et Professionnelle :	
- sans RC Décennale : 800 € HT	
- avec RC Décennale : 1 750 € HT	
Société B	Chiffre d'Affaires annuel de 1 000 000 €
Prime RC Exploitation et Professionnelle :	
- sans RC Décennale : 1 200 € HT	
- avec RC Décennale : 2 150 € HT	
Société C	Chiffre d'Affaires annuel de 3 000 000 €
Prime RC Exploitation et Professionnelle :	
- sans RC Décennale : 2 000 € HT	
- avec RC Décennale : 4 150 € HT	

#### Contacts

##### Aon / Benoît LEMAIRE

Chargé de Clientèle

Tél. : 01 58 75 74 26

Fax : 01 58 75 77 64

E-mail : benoit\_lemaire@aon.fr

##### FICOME / Guy TETU

Délégué Général

Tél. : 01 56 43 62 00

E-mail : delgen@ficome.fr

#### Aon Conseil & Courtage

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560

SA au capital de 4 141 334 euros - 414 572 248 RCS Nanterre - Siège social : 45, rue Kléber - 92697 Levallois-Perret Cedex

Tél. : 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax : 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES